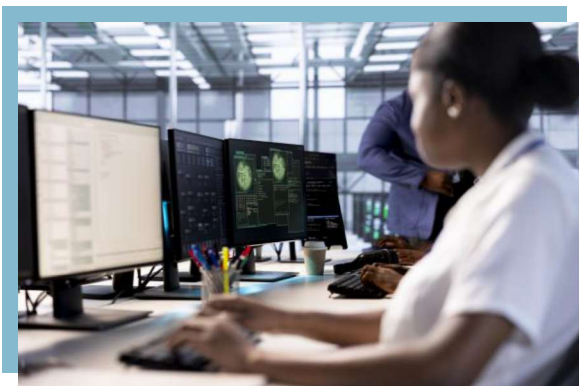


Conditions d'accès

Être titulaire d'un diplôme :

- **Bac pro Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique (CIEL),**
- **Bac pro Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (MELEC)**
- **ou avoir des connaissances en électricité et électronique.**



Modalité de la formation

Statut scolaire

400 heures de formation sur 1 an
(Septembre 2026/Juin 2027)

12 à 16 semaines de stage en entreprise



Pour plus d'infos

Lycée Professionnel Jeanne Catayée

0596 75 40 50

Rue Raymond LABAT

97200 – Fort-de-France

ce.9720501m@ac-martinique.fr



LYCEE PROFESSIONNEL JEANNE CATAYEE

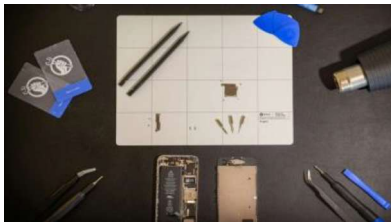
CERTIFICAT DE SPECIALISATION PREL

Production et Réparation de produits Electroniques



Présentation de la formation

Ce certificat de spécialisation **post-bac en un an**, vise à former **des techniciennes et techniciens de maintenance** en matériel électronique grand public (produits électro domestiques) et en production électronique.



Les activités de réparation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent ainsi à la réduction des consommations de ressources et de la production de déchets.

Ce diplôme contribue donc :

- à la mise en œuvre de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ainsi qu'à la mise en place d'un indice de réparabilité sur différentes catégories de produits,
- au développement de la souveraineté des compétences professionnelles dans l'industrie électronique française.

Compétences acquises au cours de la formation



La formation va se répartir en 2 activités principales.

Production et intégration de produits électroniques :

- Analyser l'organisation fonctionnelle et structurelle.
- Réaliser une carte électronique.
- Installer un système électronique communicant.

Maintenance de produits électroniques :

- Communiquer en situation professionnelle (français/anglais).
- Valider les structures électroniques.
- Maintenir un système électronique communicant.
- Participer à un projet.

Après la formation

Le titulaire de cette mention complémentaire pourra travailler :

- ✓ Dans les entreprises de conception électronique. Dans les entreprises d'installation de systèmes communicants.
- ✓ Dans la maintenance, Services Après-Vente (SAV), de matériel électronique grand public.
- ✓ Le technicien ainsi spécialisé pourra déployer ses compétences dans tous ces domaines d'activité.

